

N° : 2021_09_24_24

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le



ID : 005-210500617-20210924-2021_09_24_24-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt et un à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 37
DATE DE LA CONVOCATION	17/09/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	01/10/2021

OBJET :

**Convention avec la Cinémathèque d'Images de Montagne - Renouvellement années
2021-2023 - Avenant n° 2**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET ,
Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc
AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre
MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , M. Claude BOUTRON , Mme
Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme
Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI ,
Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien
VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR ,
Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , Mme Pimprenelle
BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Catherine ASSO, Mme Solène FOREST
procuration à Mme Chiara GENTY, Mme Françoise DUSSERE procuration à M. Vincent
MEDILI, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Eric GARCIN procuration
à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :

Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Fabien VALERO,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions
qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Ville de Gap et la Cinémathèque d'Images de Montagne ont conclu, le 20 janvier 2021, une convention triennale en vue de sécuriser et de préciser les conditions du concours apporté par la Commune à l'action associative.

Par cette convention, la ville soutient l'action de cette association, notamment en lui allouant une subvention de fonctionnement de 17100 € pour l'année 2021 qui se décompose en une subvention liée aux activités correspondant à l'objet initial de l'association, d'un montant de 6 750 €, et d'une subvention spécifique pour les «Rencontres du Cinéma de Montagne» de 10 350 €.

Une subvention supplémentaire de 300 000 € liée aux travaux de construction et d'aménagement de la Cinémathèque d'Images de Montagne est proposée.

Pour ce faire, il est nécessaire de passer un avenant à la convention triennale et de prévoir le paiement de cette subvention sous forme d'acomptes à la Cinémathèque d'Images de Montagne.

Pour rappel, un 1er avenant concernant la subvention complémentaire de 3 582 € pour la préparation de la manifestation "Rencontres du Cinéma de Montagne 2020" a été voté le 25 juin 2021.

Décision :

Il est proposé, sur l'avis favorable de la commission des finances réunie le 15 septembre 2021 :

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2, ci-joint, pour l'octroi d'une subvention spécifique de 300 000 € à la Cinémathèque d'Images de Montagne.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

La Maire-Adjointe

Martine BOUCHARDY

Transmis en Préfecture le : 29 SEP. 2021
Affiché ou publié le : 29 SEP. 2021



Convention triennale avec la Cinémathèque d'Images de Montagne Avenant N° 2

Entre

La Commune de Gap représentée par son Maire en exercice Roger DIDIER dûment habilité par délibération en date du 24 septembre 2021 et désignée sous le terme « la Ville », d'une part,

Et

L'association Cinémathèque d'Images de Montagne, association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 8 place Jean Marcellin - 05000 GAP, représentée par Monsieur Michel Zalio, son Président.

L'Association et la Ville ont conclu le 20 janvier 2021 une convention triennale en vue de sécuriser et préciser les conditions du concours apporté par cette dernière à l'action associative.

Par cette convention, la ville soutient l'action de cette association, notamment en lui allouant une subvention de fonctionnement de 17 100 € pour l'année 2021 qui se décompose en une subvention liée aux activités correspondant à l'objet initial de l'association, d'un montant de 6 750 €, et d'une subvention spécifique pour les «Rencontres du Cinéma de Montagne» de 10 350 €.

Par délibération en date du 20 avril 2018, la ville de Gap a décidé de soutenir l'association la Cinémathèque d'Images de Montagne pour la réalisation du projet de construction de la Cinémathèque d'Images de Montagne à l'usine Badin.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'article 4 de la convention susvisée est complété comme suit :

Une subvention supplémentaire de 300 000 € liée aux travaux de construction et d'aménagement de la Cinémathèque d'Images de Montagne est proposée. Cette subvention pourra faire l'objet de versements sous forme d'acomptes.

Cette subvention exceptionnelle accordée par la ville ne peut en aucun cas faire l'objet, même partiellement, de reversement à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres. L'association s'engage à restituer à la ville la subvention si son affectation n'était pas respectée.

ARTICLE 2 :

L'ensemble des autres dispositions de la convention susvisée demeure inchangé.

A Gap, Le

Pour l'association, le Président

Pour la Ville, le Maire

Michel Zalio

Roger DIDIER